DÉPARTEMENT DU GERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 2 MARS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le DEUX MARS à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 25 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, sous la présidence de Madame le maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme BOUSSES Sandrine, M. BEYRIES Gérôme, M. LABORDE Raymond, M. LECHES Fabien, M. MAGNE Bernard, Mme PEQUIGNOT Audrey, M. SOULES Frédéric, M. TOURON Michel, Mme VIDAL Maryelle, M. WIECZOREK Cédric

ABSENTS EXCUSES : M. BESSE Bertrand, M. SEGUIN Arnaud, M. DELIX Jean

ABSENTS :

SECRETAIRE : Mme PEQUIGNOT Audrey

NOMBRE DE CONSEILLERS :
- en exercice : **treize**
- quorum : **sept**
- présents : **dix**
- votants : **douze** (M. BESSE Bertrand a donné procuration à Mme VIDAL Mayelle, M. SEGUIN Arnaud a donné procuration à M. BEYRIES Gérôme)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 12 janvier 2026
- Droit de préemption
- Compte Financier Unique 2025
- Informations et questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 avec un nombre de présents de 10 et de votants de 12.

Approbation des PV du conseil municipal du 12 janvier 2026

PAS DE DÉLIBÉRATION

Le PV du conseil municipal du 12 janvier 2026 rédigé par Madame Audrey PEQUIGNOT est adopté à l'unanimité des membres présents.

Droit de préemption

Délibération n°2026-001 Refusant de préempter la vente du bien situé 935 route de Marestaing, parcelle ZR34
Vote : Oui à l'unanimité

Mme le Maire,
explique au conseil que Monsieur CASAGRANDE Yoann et Madame RATTIER-ABADIE Enola vendent la propriété (maison + terrain), située 935 route de Marestaing, parcelle ZR34 d'une surface totale de 2128 m² au sol dont 147.79 m² habitable, au prix de 268 000.00 € dont 6 100.00 € pour le mobilier, à Madame GALAND Ludivine, et que la commune peut préempter cette vente dans un intérêt public.

Le conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé fait par Madame le Maire, Après en avoir délibéré,
décide de ne pas préempter la vente du bien situé 935 route de Marestaing, parcelle ZR34.

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Délibération n°2026-006 Approuvant le Compte Financier Unique 2025
Vote : Oui à l'unanimité

Mme le Maire,
confie la présidence à monsieur Michel TOURON, Conseiller municipal, membre de la Commission Finance, qui présente le bilan de l'année 2025
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération 2022-071 du 5 septembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune,
Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production,
Considérant que le Compte Financier Unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion,
Considérant que Madame le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte Financier Unique,

Le conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé fait par Monsieur Michel TOURON,
Après en avoir délibéré,

- **décide** de voter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes :

Investissement :
Dépenses :

Prévu : 578 858.42 €
Réalisé : 281 542.41 €
Reste à réaliser RAR :
316 482.00 €

Recettes :

Prévu : 578 858.42 €
Réalisé : 794 416.01 €
Reste à réaliser : 4 600.00 €

Fonctionnement :
Dépenses :

Prévu : 1 028 694.46 €
Réalisé : 1 059 927.90 €

Reste à réaliser RAR :
0.00 €

Recettes :

Prévu : 1 028 694.46 €
Réalisé : 1 379 843.62 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025 :

Investissement : 200 991.60 €
Fonctionnement : 319 915.72 €

Résultat global (Excédent) : 520 907.32 €

- **dit** que cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 mars 2026

Informations et questions diverses

- Planning bureau de vote des élections municipales 2026
- Info sur Monsieur Davant qui a réglé sa dette
- Concernant la parcelle 65 sur Garbic, le conseil est informé qu'il faut que le locataire s'adresse à son propriétaire, si le propriétaire accepte de mettre du cailloux, la mairie ne s'y opposera pas.

Fin de séance : 21h16

Dernier conseil municipal de ce mandat

La secrétaire de séance,

Audrey PEQUIGNOT

Absence de signature
Fin de Mandat d'élue à la date
d'approbation du procès-verbal

Le maire,

Maryelle VIDAL

MAIRIE DE MONFERRAN-SA